

## Concours d'entrée 2020/2021

- Certificat d'aptitude
- Diplôme de 2e cycle conférant le grade de Master

### CALENDRIER

#### CONCOURS D'ENTREE

Inscriptions en ligne :

**Du mardi 19 mai au vendredi 19 juin 2020**

Finalisation du dossier d'inscription en ligne :

**Le Lundi 22 juin 2020 – Tout dossier incomplet à cette date ne sera pas pris en compte**

Épreuves d'admissibilité :

**jeudi 8 octobre au jeudi 15 octobre 2020** (sous réserve du nombre de candidatures)

Épreuves d'admission :

- ✓ Un document écrit à rendre par courriel à l'adresse : **fem@cnsmd-lyon.fr** ,  
**Date butoir le : lundi 2 novembre 2020**

**Tout document non rendu à la date butoir impliquera de fait le désistement aux épreuves d'admission**

- ✓ Épreuves écrites :  
**mardi 10 novembre 2020**

- ✓ Épreuves orales :  
**Du lundi 23 novembre au vendredi 4 décembre 2020** (sous réserve du nombre de candidatures)

**DEBUT DE FORMATION : Lundi 4 janvier 2021**

## Informations concernant le concours d'entrée

### ➤ La formation est ouverte aux disciplines suivantes

- **Enseignement instrumental ou vocal :**

- *Domaine classique à contemporain.* Option, instruments concernés :

Violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, piano, percussion, harpe, orgue, accordéon, guitare, chant.

- *Domaine musique ancienne.* Option, instruments concernés :

Chant, clavecin, luth et cordes pincées, viole de gambe, violon baroque, violoncelle baroque, cornet, trompette baroque, saqueboute, flûte à bec, harpes anciennes, hautbois baroque, basson baroque, flûte traversière baroque.

- *Domaine jazz et musiques improvisées (option : instruments concernés, voix)*

- *Domaine musiques actuelles amplifiées (option : instruments concernés, voix)*

- **Accompagnement**
- **Direction d'ensembles** (option ensembles vocaux)
- **Formation musicale**
- **Culture musicale**
- **Écriture**
- **Création musicale contemporaine** : Composition instrumentale et vocale, composition électroacoustique sur support et temps réel, musique mixte.

### ➤ Conditions d'admission à concourir

L'accès à la formation à l'enseignement de la musique est subordonné à la réussite d'un concours d'entrée (admissibilité et admission) ouvert aux candidat-es détenteur.trices des deux diplômes suivants – conformément à l'arrêté du 29 juillet 2016.

- du **Baccalauréat ou d'un diplôme français** ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

**ET**

- **d'un diplôme d'État de professeur de musique** ou **d'un certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique** dans une autre discipline, un autre domaine ou une autre option, ou **d'un diplôme national supérieur professionnel de musicien** ou **d'un diplôme validant un premier cycle d'enseignement supérieur en musique** ou **d'un Bachelor** ou **d'un master européen** dans la discipline, et le cas échéant le domaine et l'option, du certificat d'aptitude attendu ;



**Les copies de ces diplômes devront impérativement être jointes au dossier en ligne.**

## ➤ Votre demande d'inscription au concours d'entrée :



### **CANDIDATEZ - Du mardi 19 mai au vendredi 19 juin 2020**

En cliquant **ICI** vous accédez à la plateforme d'inscription et constituez votre dossier d'inscription en ligne.



### **COMPLETEZ votre inscription**

Une fois votre inscription réalisée sur la plateforme, vous avez la possibilité de compléter votre dossier, de rajouter les pièces justificatives demandées jusqu'au **Lundi 22 juin 2020, dernier délai sur la plateforme.**

#### **A l'attention uniquement des candidat-es en cours d'obtention des diplômes en juin 2020, nécessaires pour présenter le concours d'entrée :**

A titre dérogatoire, si vous ne pouvez pas obtenir de la part de vos services de scolarité le diplôme et attestation diplôme pour le **22 juin 2020**, date butoir du dépôt de votre dossier sur la plateforme d'inscription, joindre obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

##### **Pour le 22 juin 2020:**

- Une note de votre part signifiant que vous avez réussi mais que vous êtes dans l'attente de votre diplôme, ou dans l'attente des résultats définitifs (indiquez la date des résultats, le cas échéant),
- Le certificat de scolarité de l'année 2019/2020, mentionnant votre année de cursus
- Une attestation de votre établissement confirmant l'obtention de votre diplôme ou une copie du PV du concours, ou le cas échéant une attestation sur l'honneur stipulant que vous êtes en train de finaliser votre diplôme (joindre éventuellement la copie de votre convocation aux épreuves finales).

##### **Pour le 30 septembre 2020 :**

- Le diplôme définitif accompagné de l'attestation diplôme ou l'annexe au diplôme détaillant les UE suivies et validées ou le relevé de notes.

***Au-delà de cette date, votre dossier sera considéré comme incomplet :  
Vous ne pourrez plus concourir.***

## ➤ Calendrier et nature des épreuves du concours d'entrée

- **Épreuves d'admissibilité :**

**Du jeudi 8 octobre au jeudi 15 octobre 2020**

Elles permettent de vérifier « le haut niveau de maîtrise dans la pratique artistique du/de la candidat-e ». *(Attention : Le recrutement de l'accompagnateur.trice piano est à votre charge).*



**Reportez-vous au descriptif des conditions d'accès, pages 7 à 11 de cette brochure.**

Les candidat-es admissibles seront convoqués suite à la publication des résultats pour les épreuves d'admission.

- **Épreuves d'admission :**

- ✓ **Un dossier à rendre par courriel à l'adresse : [fem@cnsmd-lyon.fr](mailto:fem@cnsmd-lyon.fr) , date butoir le : **lundi 2 novembre 2020** (merci de vous reporter au descriptif fourni en annexe de la brochure page 14).**

**Tout dossier non rendu à la date butoir implique de fait le désistement aux épreuves d'admission ci-après**

- ✓ **Deux épreuves écrites : mardi 10 novembre 2020**  
9h30 – 13h00 : Culture musicale  
14h30 – 18h00 : Sciences de l'éducation
- ✓ **Un entretien : Entre le lundi 23 novembre et le vendredi 4 décembre 2020 (\*)** Durée environ 30 minutes

## ➤ Dispense d'admissibilité

Les candidat-es sont dispensé-es des épreuves d'admissibilité lorsqu'ils/elles sont admis-es à suivre ou à poursuivre, dans la discipline et le cas échéant le domaine et l'option du Certificat d'Aptitude attendu, un deuxième ou troisième cycle d'enseignement supérieur en musique, dispensé par l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et danse de Paris et de Lyon.

**La vérification de la possibilité de poursuivre en deuxième cycle sera effectuée au moment du traitement des dossiers de candidature.**

## ➤ Convocation des candidat-es

- **Concernant l'admissibilité :**

**Une convocation sera envoyée aux candidat-es passant l'épreuve d'admissibilité début septembre 2020.**

*Toutefois, si cette convocation n'est pas parvenue au ou à la candidat-e au moins une semaine avant le début des épreuves, il est demandé aux candidat-es de prendre contact avec le bureau du Département de pédagogie (tél. 04.72.19.26.19 ou 04.72.19.26.53).*

- **Concernant l'admission :**

**Les candidat-es dispensé-es des épreuves d'admissibilité recevront dans le courant du mois d'octobre 2020 une convocation aux épreuves d'admission.**

*Toutefois, si cette convocation n'est pas parvenue au ou à la candidat-e au moins une semaine avant le début des épreuves, il est demandé aux candidat-es de prendre contact avec le bureau du Département de pédagogie (tél. 04.72.19.26.19 ou 04.72.19.26.53).*

**Les candidat-es admissibles seront convoqué-es suite à la publication des résultats pour les épreuves d'admission.**

## ➤ Certificat de langue française

Pour les candidat·es n'étant pas ressortissant·es d'Etats francophones, fournir un certificat émanant d'un organisme agréé attestant d'un niveau en langue française au moins égal à **C1** dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

## ➤ Désistement des épreuves

**Tout désistement doit être annoncé par écrit, le/la candidat·e doit adresser un courrier au :**

**CNSMD de Lyon**

Département de Pédagogie

Formation à l'enseignement - musique

3 quai Chauveau – 69009 Lyon

ou par mail : [fem@cnsmd-lyon.fr](mailto:fem@cnsmd-lyon.fr)

**Tout désistement annoncé moins de 15 jours avant le jour du début du concours doit être clairement motivé et justifié, ou le/la candidat·e ne pourra pas se présenter au concours l'année suivante. En cas de désistement pour raisons médicales, un certificat médical devra être joint. Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.**

Les annales des épreuves écrites du concours d'entrée à télécharger :

<http://www.cnsmd-lyon.fr/fr-2/la-scolarité/annales-des-concours-musique>

(Le format des épreuves peut changer d'une année sur l'autre).

## ➤ Liste des pièces à joindre sur la plateforme d'inscription

- **Justificatif d'identité**

Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, recto-verso.

- **Règlement du droit d'inscription**

Le traitement de votre dossier d'inscription interviendra après enregistrement du paiement des droits d'inscription.

**Ces droits ne sont pas remboursables.**

Les étudiant-es boursier-ères 2019-2020 sont exonéré-es de ces droits sur présentation de leur notification 2019-20 définitive.

Le montant des droits d'inscription est de **88 euros**.

- **Une photo d'identité**
  - **Un curriculum vitae**
  - **Une notification définitive de bourse 2019/2020** (*pour les étudiant-es boursier-ères*)
  - **Déclaration sur l'honneur**
  - **Pour les candidats étrangers : certificat de langue française C1**
  - **Copie de tous les diplômes** (et attestations diplômes de formation, annexes aux diplômes, relevés de notes que vous mentionnez dans votre dossier en ligne)
  - **Pour les candidat-es n'étant pas ressortissant.es d'États francophones, fournir un certificat émanant d'un organisme agréé attestant d'un niveau en langue française au moins égal à C1**
  - **Pour les épreuves d'admissibilité** : les pièces nécessaires en fonction du descriptif des épreuves d'admissibilité selon les disciplines - pages 6 à 11  
**Munissez-vous des partitions le jour du concours, pour le jury - excepté pour les disciplines Musiques Actuelles Amplifiées et Jazz**
  - **Pour les épreuves d'admission : le dossier** - page 12
-

## DESCRIPTIF D'ACCES A LA FORMATION

### ADMISSIBILITÉ

En plus des conditions décrites par l'arrêté du 29 juillet 2016, l'admissibilité se fait, pour l'ensemble des disciplines sur la base :

- d'un curriculum vitae détaillé, permettant de mettre en avant le parcours artistique du candidat et l'étendue de ses pratiques musicales (envoyé au format PDF au moment de l'inscription) ;
- d'une épreuve musicale (20 à 25 minutes, détaillée ci-dessous selon les disciplines) ;
- d'une présentation orale (5 à 10 minutes, détaillée ci-dessous selon les disciplines).

#### DISCIPLINES INSTRUMENTALES OU VOCALES

Au-delà de la qualité d'exécution, les candidat-es sont également évalué-es sur leur capacité à construire et à défendre un programme.

##### 1.1 Domaine classique à contemporain

Les épreuves comportent, outre le CV :

###### a. Une interprétation instrumentale ou vocale :

Le/la candidat-e propose au moment de l'inscription sur la plateforme un programme varié de **30 minutes minimum**, dont une œuvre faisant appel à des éléments d'écriture contemporaine.

Pour une partie du programme, les candidat-es peuvent se présenter au sein d'un ensemble constitué par le/la candidat-e.

À partir de la proposition du/de la candidat-e, le jury choisit 20 à 25 minutes de programme environ.

*Merci de nous indiquer le minutage de chacune des pièces lorsque vous présentez votre programme.*

###### b. Une présentation orale :

Le/la candidat-e présente oralement les choix qui l'ont mené à proposer ce programme et ces interprétations (5 mn environ) ; il s'agit d'un exposé du/de la candidat-e, et non d'une discussion avec le jury.

---

##### 1.2 Domaine musique ancienne

Les épreuves comportent, outre le CV :

###### a. Une réalisation instrumentale ou vocale :

Le/la candidat-e propose au moment de l'inscription sur la plateforme un programme varié de 30 minutes minimum, comprenant au moins trois œuvres de style et d'époque différents.

Pour une partie du programme, le/la candidat-e doit se présenter au sein d'un ensemble instrumental ou vocal de 3 à 5 personnes, constitué-e par lui-même ou elle-même. Pour les instruments dont le rôle peut être celui de la basse continue, une des pièces proposées devra illustrer cette compétence.

À partir de la proposition du/de la candidat-e, le jury choisit 20 à 25 minutes de programme environ.

###### b. Une épreuve orale :

Le/la candidat-e présente oralement les choix qui l'ont mené-e à proposer ce programme et ces interprétations (5 mn environ).

---

### 1.3 Domaine jazz et musiques improvisées

Les épreuves comportent, outre le CV :

- a. Le/la candidat-e propose un dossier regroupant un ensemble significatif et varié de son parcours musical (devant comporter a minima : des partitions et enregistrements de standards ; des morceaux composés après 2000 ; des compositions personnelles [avec score en ut], orchestrations [idem, etc]).  
Le/la candidat-e pourra alimenter son dossier, sur la plateforme du CNSMD, jusqu'à un mois avant les épreuves d'admissibilité.
- b. Une interprétation instrumentale ou vocale :  
Un programme varié d'une trentaine de minutes élaboré par le/la candidat-e, lui permettant de mettre en avant sa créativité ; il doit comporter a minima : 2 standards de jazz de 1917 à aujourd'hui ; 2 compositions d'après 2000 ; 2 compositions personnelles. Le jury demandera à entendre une vingtaine de minutes de ces musiques. Une partie au moins de la prestation doit se faire en groupe.  
Le/la candidat-e pourra alimenter son dossier, sur la plateforme du CNSMD, jusqu'à un mois avant les épreuves d'admissibilité.
- c. Un solo dans un style « improvisation libre », sur un matériau donné au/à la candidat-e au moment de l'épreuve, (durée 3 à 5 minutes)

Le/la candidat-e présente oralement les choix qui l'ont mené-e à proposer ce programme et ces interprétations et ces techniques de jeu (5 mn environ).

- d. Une épreuve théorique d'harmonisation/arrangement, avec mise en loge (avec piano à disposition – 3 heures)

---

### 1.4 Domaine : musiques actuelles amplifiées

Les épreuves comportent, outre le CV :

- a. Le/la candidat-e propose un dossier informatique regroupant un ensemble significatif et varié de son parcours musical. Le/la candidat-e pourra alimenter son dossier, sur la plateforme du CNSMD jusqu'à un mois avant les épreuves d'admissibilité.
- b. Une prestation musicale de 30 minutes comprenant :
  - Un projet personnel de création ;
  - La reprise d'une pièce de musiques actuelles amplifiées ; une réappropriation, au départ de musique appartenant à une esthétique différente de celle du candidat.
  - Les supports pour la reprise et la réappropriation sont laissés au libre choix du candidat. Le choix du programme doit permettre au jury d'apprécier la variété des compétences musicales du candidat.

Le/la candidat-e doit proposer une situation de groupe sur au moins un moment musical ; il vient avec ses musiciens.

Sur ce programme, le jury demandera à entendre 20 à 25 minutes de musique.

- c. Un exposé oral (10 minutes environ) durant lequel le/la candidat-e revient sur les choix de ce qu'il a présenté (musicaux, techniques, de groupe, ...) ; il revient également sur quelques moments clés de son parcours artistique.



**Discipline : formation musicale**

1. Épreuve sur dossier

- a) Rendu d'un document - deux semaines avant l'épreuve d'admissibilité (*les dates seront communiquées au moment de la convocation*).

Le/la candidat-e propose un dossier de 20 pages maximum (hors partitions et composition personnelle) à partir de trois œuvres ou extraits d'œuvres de son choix, issus de contextes esthétiques différents (répertoires classiques et de création, musiques actuelles, jazz, musiques traditionnelles, etc.) – *format : arial 11 – interligne simple*

*Doivent y apparaître :*

- Des éléments de contexte et des analyses des partitions et/ou enregistrements permettant de mettre en avant les enjeux musicaux et culturels de chacune de ces œuvres ;
- Une comparaison de ces 3 œuvres ;
- Pour l'une des œuvres au choix du / de la candidat(e), une proposition personnelle (réécriture, composition, arrangement, etc...), qui réélabore des éléments constitutifs de cette œuvre pour deux instruments au moins. Une notice explicative doit être jointe au dossier par le/la candidat-e.

- b) Une épreuve à l'instrument - le jour de l'admissibilité

Le/la candidat-e doit pouvoir proposer sur un ou plusieurs instruments de son choix, les éléments saillants constitutifs de chacune de ces œuvres ; sur l'une d'entre elles, au choix du jury, (et qui diffère de celle choisie pour la composition), il doit pouvoir proposer une improvisation. L'ensemble ou partie de ces propositions sera demandé par le jury au moment de l'épreuve. *Durée : 3mn*

2. Épreuve d'interprétation – le jour de l'admissibilité

Le/la candidat-e propose, sur l'instrument ou les instruments de son choix, un programme 10 minutes ; il expose ensuite de façon synthétique les choix de ses interprétations - *il s'agit d'un exposé du/de la candidat-e, et non d'une discussion avec le jury.*

Il est possible de jouer seul-e ou en groupe (n'excédant pas 5 musicien·nes) ou avec un support audio proposé par le/la candidat-e.

3. Épreuve de déchiffrage – le jour de l'admissibilité -

- a) Au sortir d'une mise en loge préalable de 40 minutes (avec piano), le/la candidate présente deux déchiffrages. Chacun de ces deux déchiffrages peut être redonné une seconde fois si le / la candidat-e le juge nécessaire.
- Un chant accompagné au piano - (*le/la candidat-e étant au chant et au piano*).
  - Une harmonisation au clavier d'un chant donné modulant - de type chanson populaire / mélodie de huit à seize mesures - (*le/la candidat-e étant au piano*). *Durée : 10 mn*

### Discipline : culture musicale

Les épreuves comportent, outre le CV :

- a. Un dossier comprenant : un résumé succinct de travaux (publications de type articles, notes de programme, travaux universitaires de tout ordre) permettant de faire émerger une recherche propre au candidat, qu'elle porte sur un champ esthétique, pédagogique, analytique, sociologique, etc.
- b. Une mise en loge de 2 heures : analyse d'une œuvre donnée, avec écoute et partition. L'esthétique peut aller du XVII<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle, toucher à la musique vocale et instrumentale. Les candidat-es disposent de dix minutes pour en présenter les principaux enjeux au jury.
- c. Une épreuve orale : le/la candidat-e dispose de 20 minutes pour présenter une conférence que le jury choisit parmi un ensemble de 5 sujets variés, proposés par le/la candidat-e, dont les intitulés sont transmis au moment de l'inscription du candidat. Le/la candidat-e est libre de définir le cadre (documents et/ou partition) et le mode de présentation.

### Discipline : écriture

Les épreuves comportent, outre le CV :

- a. Les candidat-es présentent un dossier comportant :
  - Un ensemble significatif d'œuvres pour instrument solo, pour la voix, pour ensemble et pour orchestre symphonique, sous forme de partitions (PDF) et éventuellement d'enregistrements ;
  - Le/la candidat-e pourra alimenter son dossier, sur la plateforme du CNSMD jusqu'à un mois avant les épreuves d'admissibilité.
- b. Une épreuve se déroulant sur 2 jours :
  - Une mise en loge de 10 heures (avec piano) : composition d'une pièce brève pour piano, à partir de motifs donnés (propositions, incises) ;
  - Une épreuve orale d'une vingtaine de minutes : le/la candidat-e présente les enjeux de la pièce écrite durant la mise en loge. Un piano sera mis à sa disposition pour illustrer des séquences significatives de son travail d'écriture.

### Discipline : création musicale contemporaine

Composition musicale et vocale, composition électroacoustique sur support et temps réel, musique mixte.

Les épreuves comportent, outre le CV :

- a. Le/la candidat-e présente un dossier regroupant un ensemble significatif de partitions et/ou d'enregistrements.  
Le/la candidat-e pourra alimenter son dossier, sur la plateforme du CNSMD jusqu'à un mois avant les épreuves d'admissibilité.
- b. Une mise en loge de deux heures : analyse d'une partition du XX<sup>e</sup> ou XXI<sup>e</sup> siècle avec partition et écoute.
- c. Une épreuve orale d'une vingtaine de minutes ; le/la candidat-e présente au jury
  - Les enjeux de la pièce analysée durant la mise en loge : forme, langage, orchestration, esthétique, etc.
  - L'une de ses compositions présente dans son dossier. Un piano est mis à disposition.

**Discipline : accompagnement**

Les épreuves comportent, outre le CV :

- a. Une interprétation instrumentale : le/la candidat-e propose un programme d'une trentaine de minutes, dont chaque pièce présente un contexte stylistique différent ; il se présente à l'épreuve avec le/la musicien-ne qu'il/elle accompagne. À partir de la proposition du/de la candidat-e, le jury choisit 20 minutes de programme environ.
- b. Une réduction d'orchestre dont le/la candidat-e aura pris connaissance dix jours avant la date des épreuves sur le site internet : <http://www.cnsmd-lyon.fr>
- c. Un déchiffrage avec instrumentiste ou chanteur invités par le CNSMDL (5 minutes de préparation avec piano).
- d. Une épreuve orale, pendant laquelle le/la candidat-e présente les choix techniques et interprétatifs qu'il/elle a fait pour sa réduction ou dans son programme (5 minutes environ).

**Discipline : direction d'ensembles, option ensembles vocaux**

Les épreuves comportent, outre le CV :

- a. Un temps de travail de 25 minutes environ avec un chœur invité par le CNSMD de Lyon. Six semaines avant les épreuves d'admissibilité, le/la candidat-e aura accès via le site du CNSMDL à 6 œuvres de style varié appartenant au répertoire du chœur.  
  
Au moment des épreuves, le jury choisit 2 de ces pièces ou extraits, le/la candidat-e doit alors proposer :
  - Le filage d'une de ces pièces (5 minutes environ) ;
  - Un travail approfondi sur l'autre pièce.
- b. Le/la candidat-e présente oralement les choix d'interprétation et de travail qu'il a pris avec le chœur. Il revient sur les axes à développer (5 minutes environ).

## ADMISSION

Les candidat-es admissibles seront convoqué-es suite à la publication des résultats.

### Les épreuves d'admission consistent en :

1. Un dossier – à rendre **lundi 2 novembre 2020** – 23h au plus tard

A partir d'une pièce musicale de votre choix, réunir des éléments de culture susceptibles d'alimenter une interprétation ou un arrangement, une réappropriation, une création (à l'attention de candidat en MAA ou en Jazz) puis imaginer une situation d'enseignement qui s'appuie sur la réflexion menée en première partie.

C'est la capacité à mobiliser des enjeux de culture musicale et à les mettre en lien avec vos choix puis à vous projeter dans une démarche d'enseignement qui sera évaluée.

**Cet écrit pourra servir d'appui à des questions de la part du jury au moment de l'entretien.**

**Format :**

- 2 à 3 pages dactylographiées – arial 11, interligne simple ou time New Roman 11, interligne simple ;
- Les documents manuscrits ne sont pas acceptés

2. Deux épreuves écrites - Mardi 10 novembre 2020 – CNSMD de Lyon

- **Culture musicale** (3 heures 30)

- a. Vous aurez à mettre en regard trois extraits musicaux très différents dont vous aurez dégagé auparavant les enjeux ou les éléments de culture musicale. Il y aura possiblement parmi les extraits proposés, des musiques hors du champ des musiques savantes européennes.
- b. Vous disposerez d'un corpus constitué d'interprétations, de sources littéraires et/ou iconographiques.

Nous vous proposerons une notion que vous aurez à définir. Vous devrez ensuite utiliser ce travail pour mener une réflexion d'ordre pédagogique.

Nous chercherons à repérer à travers cet écrit la richesse de votre compréhension de la musique et votre capacité à inventer. Il n'y a pas de bonne réponse attendue mais il vous faudra appuyer vos réflexions sur des argumentations bien étayées.

- **Sciences de l'éducation** (3 heures 30)

Le sujet proposé permet de vérifier les qualités de formalisation, l'appétence vis-à-vis des sciences humaines, la capacité à analyser des situations d'enseignement, à s'appuyer sur des repères dans le domaine éducatif artistique ou général.

3. Un entretien (30 minutes) :

Convocation entre le lundi 23 novembre et le vendredi 4 décembre 2020 (sous réserve du nombre de candidatures)

- Un temps de présentation de votre parcours (10 minutes maximum),
- Un dialogue avec le jury autour des sujets de recherche proposés dans le dossier d'inscription et d'une façon plus générale sur votre désir d'enseigner (20 minutes).